

Image not found or type unknown



renseignement pour les etrangers

Par **amrani**, le **30/10/2010** à **17:32**

bonjour

je suis titulaire d'une carte de résident de 10 ans renouvelable de plein droit je l'ai obtenu dans le cadre du regroupement familiale depuis 1989 et je me trouve dans ce cas suivant c'est a dire je m'absente plus de trois ans en dehors de l'Europe mais non consécutifs je fait plusieurs aller retour dans l'année

est ce que ma carte de résident peu être retirer en cas de renouvellement ?

merci de votre attention